

dans les vergers, sur les arbres qui avoisinent les demeures ou dispersés dans les champs et le long des routes, pour inviter les oiseaux à venir y placer leur nichée. Ici, en Canada, nous avons bien le texte de la loi pour la protection des oiseaux insectivores, mais c'est à peu près une lettre morte.

Les enfants trouvent-ils dans l'herbe des paturages ou sur les branches des taillis des nids de pinsons, de mésanges, de moucherolles, de suite ils en enlèvent les œufs, détruisent le nid. Le charmant chardonneret, avec ses ailes d'ébène sur sa livrée jaune-citron, qui a choisi un gadellier ou un rosier du jardin, tout près de la fenêtre, pour y élever sa couvée, ne peut même trouver grâce à leurs yeux. Voyez quelle peine infinie se donnent ces dénicheurs pour parvenir au trou que ce pivart a creusé dans le haut de ce chicot, ou pour escalader ce sapin dans lequel ils ont aperçu un nid de merles !

Et les parents de ces gamins souffrent sans mot dire ces déprédations ! Que dis-je ? souvent même ils y prêtent leur concours ! Et les instituteurs, et les magistrats, et les curés, tous ceux en un mot qui par leur position et leur autorité pourraient apporter un remède à de tels abus, semblent voir le tout comme si la chose ne les regardait pas, comme si les prescriptions d'une loi sage s'il en fût étaient simplement facultatives, comme si leurs lumières et leur éducation ne leur permettaient pas de voir, de juger autrement la chose que ces gamins, plus étourdis que mal intentionnés, et le plus souvent coupables que parce qu'ils sont ignorants !

Ajoutons que presque tous les oiseaux insectivores sont de ceux qui ne peuvent nous être utiles que sous ce seul rapport. La plupart sont des chanteurs dont les notes plaisent à tout le monde, et très peu peuvent paraître sur nos tables. Et cependant on les tue, sans projet, sans motifs, pour s'amuser, pour s'exercer !

Mais tous les oiseaux ne sont pas insectivores, et quels sont ceux que l'on doit à ce titre protéger ?

*A continuer.*